

AVIS

Nous portons à la connaissance des étudiants marocains que le parlement norvégien a voté une nouvelle loi imposant les frais de scolarité aux étudiants provenant des pays hors de l'espace économique européen et la Suisse à partir du semestre d'automne 2023. Le montant des frais restera à la discrétion de chaque établissement.

Il convient de souligner que quelques groupes d'étudiants étrangers dont les marocains seront exemptés du payement des frais, notamment les étudiants en échange, et les doctorants.